



Ville de Créteil

**CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 MARS 2018**

Service : Pôle comptabilité

Affaire n° : R2018-1-1-4

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission :

Date :

Avis autre commission :

Décision : Dont acte

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget annexe de chauffage urbain : débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018.

Madame, Monsieur,

L'article L.2221-5 du code général des collectivités territoriales prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du budget primitif, pour les services publics à caractère industriel et commercial (S.P.I.C.) rattachés à une collectivité de 3 500 habitants et plus.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations générales pour le budget annexe de chauffage urbain 2018.

1. Le contexte local

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement recommandant l'utilisation accrue des énergies renouvelables, la réduction autant que faire se peut de la consommation des énergies fossiles, la stabilisation dans l'avenir de la facture de chauffage des usagers du chauffage urbain, il a été élaboré un programme d'investissement ambitieux pour recourir majoritairement aux énergies renouvelables. Ce programme a porté notamment sur l'installation d'une pompe à chaleur sur la production géothermique, l'amélioration de l'interconnexion des réseaux existants, etc.

Les solutions et optimisations techniques ainsi mises en œuvre ont permis dans le panel énergétique du réseau de chauffage urbain de dépasser le taux de 50% d'énergies renouvelables et donc d'abaisser le taux de TVA à 5,5% sur la part du coût de l'énergie.

Les années 2015 et 2016 ont été consacrées à la poursuite des travaux de rénovation du réseau primaire du quartier du Mont Mesly et surtout à l'intervention de chemisage sur l'installation de géothermie.

En 2016, la chaufferie de l'Echat a été démolie pour permettre l'installation en lieu et place de la gare du Grand Paris. Les réseaux au départ de cette chaufferie ont été dévoyés et les moyens de production de celle-ci ont été transférés au sein de la chaufferie de l'hôpital Henri Mondor, récemment raccordée au réseau de chauffage urbain.

L'année 2017 a été consacrée d'une part, à la poursuite de l'accompagnement des programmes d'amélioration de l'habitat portés notamment par Créteil Habitat – SEMIC avec l'engagement de la dernière tranche de modernisation du réseau de chauffage urbain irrigant le quartier du Mont Mesly (secteur de l'allée du Commerce) et d'autre part, à l'extension dudit réseau dans le secteur du parc des sports Dominique Duvauchelle. En effet, sous l'impulsion de Grand Paris Sud Est Avenir, un programme de développement comprenant notamment un projet hôtelier, le nouveau siège de la fédération française de handball et la société Valéo est en cours de réalisation.

Le schéma directeur du réseau de chaleur a été mis à jour et ce, afin de prendre en compte les évolutions tant des systèmes de production que du réseau de distribution et du parc de bâtiments desservis et d'en préciser les enjeux notamment au niveau du taux d'énergies renouvelables et de récupération.

Deux projets d'extension sont actuellement à l'étude. Le premier concerne la création d'un troisième réseau au départ de l'usine d'incinération et jusqu'à la chaufferie du Palais afin d'alimenter le réseau de chaleur avec l'énergie produite par l'incinération des déchets. Ce projet s'inscrit dans celui ambitieux de développement de l'usine d'incinération. Le deuxième projet d'extension concerne le secteur du Colombier avec un réseau à créer au départ de la chaufferie de la Croix des Mèches pour finalement desservir les immeubles du Grand Colombier et la piscine en proposant de raccorder sur le tracé les résidences rencontrées.

2. Le cadre budgétaire

Pour 2018, seront donc inscrits les crédits relatifs aux travaux d'extension du réseau de chauffage urbain pour un montant estimé à 800 000 €.

Il sera également inscrit les crédits nécessaires au remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'exploitation concerneront les charges de gestion courante qui, compte tenu de leur nature (assurance, impôts, cotisation à l'association des maîtres d'ouvrage en géothermie, honoraires relatifs au contrôle de la délégation) restent à la charge de la commune.

En 2018, la redevance versée par la S.C.U.C. s'élèvera à 574 000 €, elle correspond au remboursement de l'annuité du prêt contracté pour la réalisation de la liaison avec l'usine d'incinération, soit 344 000 € et 230 000 € de charges générales.

Conformément à l'avenant n° 8 de la délégation de service public, la S.C.U.C. versera à la ville la redevance forfaitaire annuelle, pour lui permettre de financer les dépenses nécessaires au fonctionnement du réseau qui ne sont pas à la charge du délégataire. Cette partie de la redevance est financée en totalité par le compte de solidarité et de développement durable. Ce compte est alimenté par l'économie faite par la baisse des tarifs du gaz au regard du marché dérégulé. Elle est estimée à 350 000 €.

3. La dette

L'encours de dette du Budget annexe Chauffage Urbain est composé de 3 emprunts et s'élève au 1^{er} janvier 2018 à 4,68 millions d'euros pour une durée de vie résiduelle de 20 ans et 3 mois.

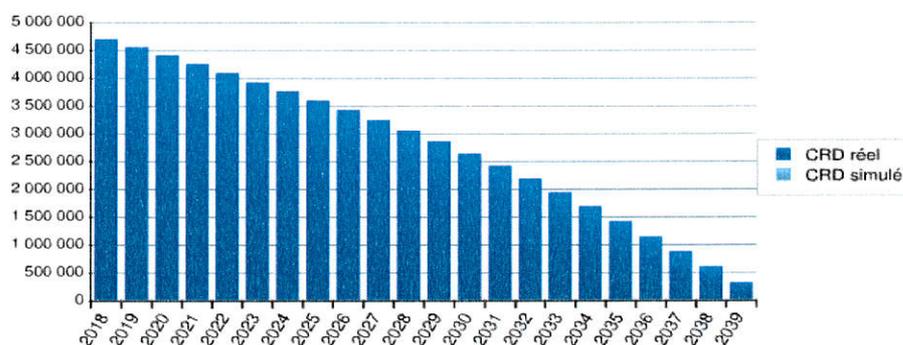
Contractée auprès de 3 établissements bancaires, il s'agit d'une dette saine et sécurisée, notée à 100% en « 1A » selon les ratios prudentiels établis dans la charte de bonne conduite dite « Gissler ». Aucun emprunt de l'encours n'est considéré à risque et « hors charte ».

Principalement à taux fixe, l'encours connaît un taux moyen de 5,51% (contre 5,49% en 2017).

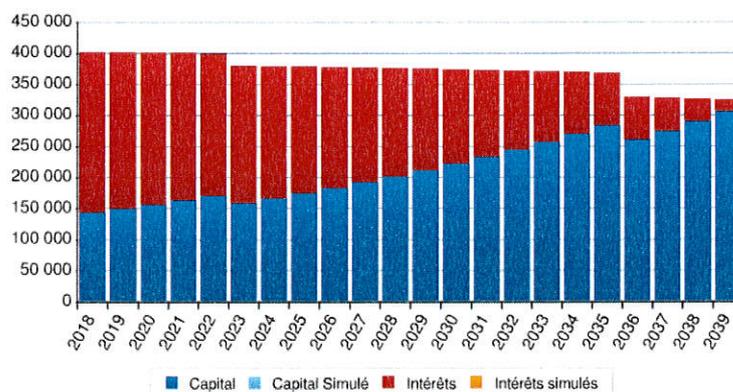
Risques de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	4 589 409,18 €	98,01%	5,60%
Livret A	92 947,32 €	1,99%	1,00%
Ensemble des risques	4 682 356,50 €	100,00%	5,51%

Le profil d'extinction et du remboursement de la dette est le suivant :

Evolution du CRD



Flux de remboursement



Il vous est proposé de donner acte à Monsieur le Maire des orientations budgétaires pour 2018 du budget de chauffage urbain et d'approuver le rapport d'orientations budgétaires.

